

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 43

-----  
N°116  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2020

**L'AN deux mille vingt, le 20 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le  
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL  
Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine,  
GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE  
Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-  
pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au  
Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen,  
COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS  
Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul,  
GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE  
Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE  
ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric,  
VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux  
délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Soizig NEDELEC	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI

---

Secrétaire de séance : Sack Pierre

---

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'OMJA, jusqu'au 31 décembre 2020.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque les montants de la subvention est supérieur à 23 000 € ;

Vu la délibération n° 103 du 02 mai 2018 portant sur la convention triennale entre la ville et l'OMJA pour les années 2018-2019-2020 ;

Vu le budget communal ;

Considérant le besoin de définir dans cet avenant les moyens financiers accordés par la Commune portant sur l'évaluation des activités annuelles de l'Association pour l'année 2020 selon la mise en œuvre effective des projets annoncés par l'Association.

Adoption à l'unanimité par 51 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers (OMJA) du 1er avril 2018 au 31 décembre 2020 telle que celui-ci est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame la Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué à signer ledit avenant tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

La Maire,

Karine FRANCLLET

